



HAL
open science

La “ Dignité de la créature ” + 30

Sylvie Pouteau, Gérald Hess, Dominique Bourg

► **To cite this version:**

Sylvie Pouteau, Gérald Hess, Dominique Bourg. La “ Dignité de la créature ” + 30. *La pensée écologique*, 9 (2022/2), 2022, 10.3917/lpe.009.0001 . hal-03994405

HAL Id: hal-03994405

<https://hal.inrae.fr/hal-03994405v1>

Submitted on 17 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La « Dignité de la créature » + 30

Sylvie Pouteau, UMR SADAPT, INRAE, Campus Agro Paris Saclay, Palaiseau, France
Gérald Hess, Faculté de Géosciences et Environnement, Université de Lausanne, Suisse
Dominique Bourg, Directeur de rédaction

En juillet 2021, le Gouvernement français renonçait au projet d'ajouter un alinéa dans l'article 1 de la Constitution pour garantir la préservation de la biodiversité et de l'environnement, ses effets juridiques ayant été jugés trop incertains. Que penser alors de l'article de la Constitution suisse qui stipule qu'on doit respecter la-dignité-de-la-créature, celle des animaux, des plantes et des microorganismes ? Depuis 1992, cet article a suscité de nombreuses interrogations et analyses, dont une bonne partie a échappé aux lecteurs non germanophones. Remontant environ 15 ans en arrière, son historique couvre près de deux générations au cours desquelles les transformations majeures n'ont pas manqué. Issue d'une culture de la précaution héritée du choc de la seconde guerre mondiale, la-dignité-de-la-créature posait l'exigence d'un encadrement des modifications génétiques alors en voie de diffusion. Aujourd'hui, le fossé nature/culture, créature/facture, semble s'être creusé, et de façon peut-être irréversible. Tout se passe comme si l'ampleur des problèmes planétaires ne permettait plus d'autres issues que la fuite en avant technologique. Dans ce contexte, reconsidérer les enjeux qui ont présidé à l'adoption de la dignité-de-la-créature va au-delà de la simple commémoration. Ré-ouvrir le débat pourrait être une occasion unique de ré-affirmer notre relation vitale au vivant. Quels étaient les principales composantes de cette adoption ? Quelles nouvelles prises en compte permettent aujourd'hui d'élargir sa compréhension et son champ d'application au-delà des frontières suisses ? Quels obstacles s'opposent à son développement en dépit des alertes biologiques et climatiques qui s'accroissent ?

La première partie « Historique » composant ce dossier restitue le contexte de l'affirmation par la Suisse de la « dignité de la créature », avec à l'époque à la manœuvre l'Office fédéral de l'environnement dirigé par Philippe Roch. Sont ainsi retracés, en premier lieu le contexte institutionnel et général, et en second lieu le contexte relatif à l'évolution des techniques biologiques de manipulation du vivant. Les parties suivantes du dossier traitent de certains enjeux juridiques, philosophiques et épistémiques, théologiques et agronomiques de la question de la dignité de la créature. La seconde partie « Droit » se penche sur les façons, d'une part de concrétiser ce concept dans le domaine du droit animal, et d'autre part de le concilier avec les mesures légales s'appliquant aux plantes dites « invasives ». La troisième partie « Philosophie/ Épistémologie » entre dans la question en interrogeant les présupposés d'arrière-plan. Plusieurs aspects sont abordés : l'arrière-plan nomologique de la science à l'intérieur duquel sont réfléchis les questionnements éthiques ; l'arrière-plan d'une hypermodernité dans lequel se déploient, d'une part le véganisme, et d'autre part la biologie de synthèse ; et enfin les arrière-plans qui sous-tendent la mobilisation du concept d'intégrité pour aborder la dignité des plantes. La quatrième partie « Théologie » interroge les proximités entretenues entre éthique de la nature et religion, en particulier dans la culture chrétienne occidentale : d'une part la façon dont est conçue l'interdépendance entre humains et nature non-humaine, et d'autre part la fonction médiatrice du discours théologique transposé dans d'autres domaines. Enfin, la cinquième partie « Agriculture » se tourne vers le domaine où s'applique en priorité l'action transformatrice humaine sur les êtres vivants. Elle questionne, d'une part le statut de créature agricole et de dignification des plantes dans le contexte de l'agroécologie, et d'autre part la dignité des animaux domestiques dans un contexte de mise au travail et de reconnaissance de ce travail.